

## Prévisions budgétaires des organismes municipaux – Exercice financier 2007

### Municipalités locales

#### Taux des taxes

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité des taxes imposées par les municipalités, le fichier des taux de taxes présentent uniquement les taux des taxes imposés sur la valeur à l'ensemble des contribuables ainsi que la tarification pour services municipaux résidentiels exprimés par montant fixe par unité de logement. Le fichier présente aussi bien les municipalités qui appliquent le régime d'impôt foncier à taux variés que les municipalités qui ne l'appliquent pas. Le taux global de taxation prévisionnel ainsi que le montant des revenus de taxes admissibles au calcul de ce taux sont également présentés pour chacune des municipalités.

Les taux de taxes sont exprimés par 100 \$ d'évaluation imposable à l'exception du taux de la taxe d'affaires qui représente un pourcentage appliqué à la valeur locative des établissements d'entreprises.

Certaines municipalités imposent, en 2007, plus d'un taux de taxes foncières ou d'affaires, situation qui découle la plupart du temps d'un protocole de fusion ou d'annexion. Une indication spéciale (\*\*\*\*\*) remplace le taux normalement inscrit et permet d'identifier les municipalités concernées. De plus, certaines municipalités utilisent plusieurs taux de tarification ou une tarification différente de celle qui correspond à un montant fixe par unité de logement. Dans le présent tableau, nous présentons seulement les taux qui ont été spécifiquement identifiés dans le document prévisions budgétaires 2007, taux qui correspondent à un taux fixe par unité de logement. Nous suggérons de contacter les municipalités pour obtenir les différents taux de taxes foncières générales ou d'affaires ou taux de tarification qui ne sont pas présentés.

#### TAUX GLOBAL DE TAXATION – TGT

Il est difficile, à partir de ces diverses taxes, de comparer le fardeau fiscal des contribuables, car les besoins de financement, la pondération des différents types de taxes de même que le potentiel fiscal différent d'une municipalité à l'autre. Afin d'évaluer l'effort fiscal des différentes municipalités, on établit pour chacune d'elles un taux global de taxation prévisionnel. Ce calcul consiste à diviser les revenus d'imposition (exclusion faite de la taxe d'affaires) par l'évaluation des immeubles imposables ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale. Les revenus d'imposition pris en compte dans ce calcul font généralement l'objet de certains ajustements pour être ensuite identifiés sous le vocable de «revenus admissibles au calcul du TGT».

On obtient alors le taux théorique qu'il serait nécessaire d'imposer si l'ensemble des revenus de taxation de la municipalité (excluant la taxe d'affaires) provenait d'une taxe générale imposée sur la valeur de tous les immeubles imposables.

Pour permettre les comparaisons intermunicipales, l'évaluation des immeubles imposables utilisée comme dénominateur de ce ratio est ajustée à 100 % de la valeur réelle, en multipliant leur valeur ayant servi à établir les revenus de la taxe foncière générale par le facteur comparatif établi pour l'année en cours. On obtient ainsi le taux global de taxation uniformisé (TGTU).